

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2014

L'an deux mil quatorze, le Vingt Mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame BESNIER Anne, Maire.

Présents : BESNIER Anne, SOTTEAU Raymond, BAUDEAU Claude, ASSELIN Marie-Claude, PERRIN Paul, POISSON Sophie, MURA Frédéric, ROSIER Jean, BALDEN-WALD Nathalie, BENGLOAN Patrick, MESNARD Marie-José, METAYER Jean-Luc, PASSE Eric, PELLETIER Fabrice, QUIVAUX Alain, RAMOS Richard, THIAIS-DELAMOUR Nadine, LAIGNEAU Catherine, PIAULT-LACASSAGNE Annie

Absents ayant donné un pouvoir : Mme SAULNIER Hélène à M. PERRIN Paul

Absent : M. MENENDEZ Jacques

Secrétaire : M. ROSIER Jean

Procès-verbal de la dernière réunion de Conseil Municipal : Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par la Maire dans le cadre d'une délégation du Conseil Municipal :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises par délégation :

Concessions :

- Vente d'une concession trentenaire à Madame BARTHON Laëtitia pour un montant de 103 Euros ;
- Vente d'une concession trentenaire à Madame ROBIN Renée pour un montant de 103 Euros.

Droit de préemption urbain : décisions du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens suivants :

- Habitation au 58, rue des Bouleaux – Section AP n° 356
- Habitation au 98, route de Vitry – Section ZS n° 7
- Terrain au 98B, Hameau de Nestin – Section ZI n° 148-149 et 150
- Habitation route de Donnery – Section ZO n° 169

Vente de 1520 m2 de la parcelle ZL138 pour la construction d'une maison médicale

Madame BESNIER Anne rappelle aux membres du Conseil Municipal présents, préalablement convoqués à 19 Heures en Commission Générale pour débattre sur le projet de la construction d'une maison médicale, qu'il n'y a plus lieu de mettre au vote la délibération relative à la vente des 1520 m² de la parcelle ZL n° 138 pour la construction de cette maison médicale. En effet, Madame BESNIER Anne a reçu un mail vers 18 Heures 45 de l'un des trois porteurs du projet lui faisant part de son désistement. Par conséquent, le projet de la maison médicale n'est plus d'actualité.

2014-030 - Renouvellement du bail commercial pour la location de l'immeuble sis 25, rue Notre Dame

Madame BESNIER Anne donne lecture du renouvellement du bail avec les époux CHANTALAT, précisant qu'il s'agit d'un bail commercial de neuf années, classique, avec un montant de loyer annuel hors taxe de six mille sept cent quarante euros et quatre-vingt-huit centimes (6740,88 Euros H.T.) assujetti à la TVA, révisable tous les ans selon les indices en vigueur.

Vu la délibération du 18 décembre 2003 relatif à la signature du bail commercial pour la location de l'immeuble communal sis 25 rue Notre Dame,

Considérant que le bail est arrivé à échéance et le souhait des locataires,
Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le renouvellement du bail avec les époux CHANTALAT
- **AUTORISE** le Maire à signer le renouvellement du bail et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

2014-031 - Bail emphytéotique avec Logem Loiret pour les logements du Clos des Prés du Bourg

Madame BESNIER Anne rappelle que lors de la création du lotissement un des terrains était destiné à la construction de logements. Il est proposé d'aliéner ce terrain sous la forme d'un bail emphytéotique à LOGEM LOIRET pour une durée de cinquante ans à l'issue duquel, les logements reviendront à la commune de FAY-AUX-LOGES.

Entendu l'exposé de Madame Le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de bail emphytéotique avec Logemloiret concernant les logements du clos des Prés du Bourg.
- **AUTORISE** le Maire à signer le bail et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.
-

2014-032 – Convention de mise du bâtiment « Les Lutins des Loges » entre la commune et la Communauté de communes des Loges

Vu la délibération n° 2013-096 du 14 novembre 2013 relation à la convention de mise à disposition du bâtiment Les lutins des Loges entre la commune et la communauté de communes des Loges,

Considérant le besoin du centre de loisirs d'utiliser le dortoir pour les petites vacances scolaires,

Entendu l'exposé de Madame Le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition du bâtiment « Les Lutins des Loges » entre la Commune et la Communauté de Communes
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

2014-033 – Modification de la délibération 2014-023 Emprunt pour le financement du groupe scolaire Pierre MESPLES

Vu la délibération n°2014-023 du conseil municipal du 20 février 2014 relative à l'emprunt pour le financement du groupe scolaire Pierre MESPLES,

Considérant la nécessité de préciser certains points

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- **D'AJOUTER** à l'article 2 les modalités suivantes :
Score Gissler : 1A
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 28/04/2014 avec versement automatique des fonds à cette date
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéances d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- **D'AUTORISER** le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

Informations diverses

Analyse d'eau à la mairie : résultats conformes.

Monsieur SOTTEAU Raymond informe que les travaux des Venelles ont bien avancés : ceux de la Venelle du Quai au Vin sont terminés à 80%. La venelle est donc accessible pour la course « LE TANKIKOUR » du Samedi 22 Mars. Les travaux de la Venelle du Carrouge sont bien avancés. Il reste encore trois semaines à un mois de travaux. Les travaux de mise en accessibilité rue Dumain devant l'entrée de la Mairie sont terminés ainsi que la mise en sécurité de la rue Ponson du Terrail.

Tour de Table

Monsieur SOTTEAU Raymond dit qu'il vient d'effectuer treize années en tant qu'élu dont sept en tant que Adjoint aux travaux et six ans en tant que Premier Adjoint aux côtés d'Anne BESNIER. Il la remercie pour la confiance qu'elle lui a allouée et lui réitère sa reconnaissance face à son courage tant professionnel que personnel et sa ténacité tout au long de son mandat de Maire. Monsieur SOTTEAU remercie le personnel, en affirmant que tout seul, on ne fait rien et ajoute pour conclure avec un plaisir plus personnel pour avoir participé à la construction de la nouvelle salle des fêtes.

Madame ASSELIN Marie-Claude se félicite que la commune ait acquis dernièrement un nouveau CCAS et un beau jardin qui va fleurir et adresse ses remerciements à Anne et à l'ensemble des élus.

Monsieur ROSIER Jean évoque deux points. Un premier point plus général évoquant la gestion de la commune : dans le cadre des élections municipales, une liste est une très bonne idée démocratique et efficace. Le second point est plus personnel : le projet de la salle de sport intercommunale a été voté par la CCL au budget 2014 et qui devrait voir le jour en 2015/2016 servira majoritairement aux écoles de la commune et aux associations sportives et fait confiance à l'équipe à venir pour mener ce projet à terme. Il reste disponible pour le Souvenir de nos anciens.

Madame BALDEN-WALD Nathalie informe l'ensemble des élus de l'achat d'un nouveau cinémobile par la Région Centre et rappelle qu'il faut énormément de temps pour se consacrer pleinement à la tâche de Conseillère Municipale et que par manque de temps, elle ne renouvelle pas son mandat.

Monsieur BENGLOAN Patrick remercie Madame ASSELIN Marie-Claude pour l'avoir épaulé au cours de son investissement au sein du CCAS et particulièrement Marie-Odile RALUY, pour lui avoir accordé ses connaissances et son soutien dans de nombreux dossiers.

Madame LAIGNEAU Catherine rappelle que c'était son premier mandat et admet qu'il faut beaucoup de temps pour s'investir réellement dans le rôle de Conseillère Municipale, temps qui lui manque aujourd'hui mais évoque une expérience enrichissante et reste dévouée à sa commune et remercie Anne BESNIER et tous les élus. Elle rappelle qu'elle n'est pas inscrite pour les bureaux de vote à tenir ou le dépouillement mais reste disponible si une personne se désistait.

Madame MESNARD Marie-José rappelle qu'elle termine son troisième mandat, qu'elle a travaillé avec trois équipes différentes et fort sympathiques même si des tensions se faisaient ressentir. Elle reconnaît ne pas s'être trop investie autant qu'elle l'aurait voulu lors de ce dernier mandat pour des raisons purement personnelles.

Monsieur METAYER Jean-Luc remercie l'ensemble des élus pour ses six années passées à leur côté. Il reconnaît avoir eu la chance de participer à un mandat électif au côté de cette équipe.

Monsieur PASSE Eric revient sur le dernier Conseil Municipal du 20 Février dernier au cours duquel il a été fait état du chapitre des dépenses de personnel dans le vote du budget primitif 2014 et reconnaît avoir eu, au cours de la discussion, des propos maladroits qui avaient suscité de vives réactions.

Monsieur PELLETIER Fabrice s'excuse également pour avoir communiqué à ce sujet maladroitement sur la forme.

Madame PIAULT-LACASSAGNE Annie affirme avoir beaucoup appris au cours de ce mandat et qu'il faut en faire d'autres pour tout comprendre et être efficace. Elle revient sur la Balade du Canal qui a été cette année, une réussite et souhaite que cela se reproduise.

Monsieur QUIVAUX Alain affirme que lors de ce mandat, les élus ont beaucoup œuvré pour la commune. Son seul regret, c'est qu'il part sur une note négative pour la maison médicale qui devait faire l'objet d'une décision ce soir.

Monsieur RAMOS Richard remercie en premier l'ensemble des conseillers qui ont participé au débat et salue l'engagement d'Anne BESNIER pour ses 19 années passées à la commune et remercie également Monsieur Raymond SOTTEAU.

Madame THIAIS-DELAMOUR Nadine fait un bref bilan de la Balade du Canal et évoque la participation de 956 personnes rapportant pour l'US FAY, un bénéfice de 996,76 Euros. C'est une vraie réussite mettant à l'honneur la commune de FAY-AUX-LOGES. Madame THIAIS-DELAMOUR Nadine revient sur ses deux mandats auprès d'Anne BESNIER et confirme que cela demande beaucoup d'implication, que malheureusement, les dernières années elle n'a pu avoir pour des raisons personnelles et avait décidé de concentrer son investissement au sein du Syndicat du Canal, du Syndicat du Cens et dorénavant du SIBCCA. Elle confirme avoir pris du plaisir de travailler avec une équipe fort sympathique et remercie également Dominique DI PEIO pour leur aide et Paul PERRIN qui avait son « pouvoir » lors de son absence au Conseil Municipal.

Monsieur TOULLALAN Maurice ajoute que ces six années passées sont comparables à une expérience dans le milieu professionnel de la gestion. En effet, même si il y avait des divergences lors du montage des dossiers, il y avait une même solidarité pour ceux qui devaient aboutir. Remerciements à Anne BESNIER et à Raymond SOTTEAU pour la confiance qu'ils lui ont accordée.

Monsieur MURA Frédéric informe que le petit jardin public derrière le CCAS est dans sa phase de finition afin d'être opérationnel pour le Carnaval organisé par l'APEM le Samedi 29 Mars prochain. Il remercie Joël LIEGARD et son équipe pour avoir chargé des mètres cubes de terre. Remerciements à toute l'équipe, à tous les adjoints, à Anne « pour tout ce que tu m'as appris », à Jezabel MECHIN, Aude BOURGOIN et toute l'équipe.

Monsieur PERRIN Paul, après deux mandats aux côtés de Anne, remercie l'ensemble du Conseil Municipal, l'ensemble des employés de la commune avec qui il a travaillé en bonne entente et surtout une bonne participation.

Monsieur BAUDEAU Claude affirme qu'étant le doyen, il se permettra de faire quelques observations. La première, c'est un groupe qui a travaillé ensemble pour le bien de la commune. Il avoue que certains pourraient dire qu'ils auraient pu mieux faire mais même dans le monde de l'industrie, il y a des erreurs. Rien n'est parfait. La deuxième observation est qu'il a personnellement œuvré pour la commune avec grand plaisir, surtout avec la Communauté de Communes des Loges et adresse un message à l'équipe qui prendra la suite en leur rappelant que le travail au sein de la CCL prend de plus en plus d'importance. Il remercie Anne BESNIER chaleureusement, lui accordant une qualité humaine très appréciable malgré des conditions personnelles difficiles. Il remercie Aude BOURGOIN, élément très appréciable, qui pour l'équipe suivante, sera un atout majeur pour la mise en œuvre des budgets et ses connaissances de la gestion.

Madame BESNIER Anne remercie l'ensemble du personnel communal, rappelant qu'il faut du personnel pour mettre en œuvre les projets du conseil municipal. Elle remercie tous les élus, rappelant que même s'il a existé des divergences sur des dossiers au cours de toutes ces années, elles ont fait la force d'une équipe, travaillant pour une seule et même cause, le bien de la commune. Elle est très contente d'avoir œuvré pour FAY pendant ses 19 années, dont 13 en tant que Maire et souhaite autant de passion et de plaisir à son successeur.

Madame BESNIER Anne informe les élus que le mandat de Conseiller s'arrêtera Dimanche 23 Mars au soir et que celui de Maire et d'Adjoints le jour de l'élection du nouveau Maire et de ses Adjoints, élection qui devrait se dérouler entre le Vendredi 28 Mars et le Dimanche 30 Mars 2014.

Le Conseil de la CCL pour les Conseillers Communautaires aura lieu le Lundi 14 Avril 2014 à 14 Heures à CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE.

La séance est levée à 20h45.

Publié le 28 mars 2014

**Le Maire,
A.BESNIER**